

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



# **SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS**

FOURTH YEAR

*449th MEETING: 5 OCTOBER 1949*

*449ème SEANCE: 5 OCTOBRE 1949*

**No. 45**

# **CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

QUATRIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

### Four hundred and forty-ninth meeting

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda .....	1
2. Adoption of the agenda .....	2
3. Future costs of military observers in Indonesia ( <i>continued</i> ) .....	2
4. Regulation and reduction of armaments and armed forces .....	10

## TABLE DES MATIERES

### Quatre cent quarante-neuvième séance

	<i>Pages</i>
1. Ordre du jour provisoire .....	1
2. Adoption de l'ordre du jour .....	2
3. Frais occasionnés à l'avenir par la pré- sence d'observateurs militaires en Indo- nésie ( <i>suite</i> ) .....	2
4. Réglementation et réduction des arme- ments et des forces armées .....	10

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.



# SECURITY COUNCIL

# CONSEIL DE SECURITE

## OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 45

### FOUR HUNDRED AND FORTY-NINTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Wednesday, 5 October 1949, at 3 p.m.*

*President: Mr. Warren R. AUSTIN  
(United States of America).*

*Present:* The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

### 1. Provisional agenda (S/Agenda 449/ Rev.1)

1. Adoption of the agenda.
2. Cablegram dated 5 August 1949 from the Consular Commission at Batavia to the Secretary-General requesting that the United Nations assume future costs of military observers in Indonesia (S/1366).
3. Regulation and reduction of armaments and armed forces:
  - (a) Letter dated 4 August 1949 from the Chairman of the Commission for Conventional Armaments addressed to the President of the Security Council transmitting the second progress report of the Commission (S/1371);
  - (b) Letter dated 4 August 1949 from the Chairman of the Commission for Conventional Armaments addressed to the President of the Security Council transmitting a working paper and other documents (S/1372).

The PRESIDENT: As a matter of procedure, I wish to announce that interpretations today will be consecutive. There are mechanical reasons for this. I hope we shall not have to follow this practice throughout the month, but, for today, that is the method we shall adopt.

## PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No 45

### QUATRE CENT QUARANTE- NEUVIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le mercredi 5 octobre 1949, à 15 heures.*

*Président: M. Warren R. AUSTIN  
(Etats-Unis d'Amérique).*

*Présents:* Les représentants des pays suivants : Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

### 1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 449/Rev. 1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Câblegramme, en date du 5 août 1949, adressé au Secrétaire général par la Commission consulaire à Batavia, demandant que les Nations Unies assument à l'avenir les frais occasionnés par la présence d'observateurs militaires en Indonésie (S/1366);
3. Réglementation et réduction des armements et des forces armées :
  - a) Lettre, en date du 4 août 1949, adressée par le Président de la Commission des armements de type classique au Président du Conseil de sécurité et transmettant le deuxième rapport sur les travaux accomplis par la Commission (S/1371);
  - b) Lettre, en date du 4 août 1949, adressée par le Président de la Commission des armements de type classique au Président du Conseil de sécurité et transmettant un document de travail et divers autres documents (S/1372).

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Pour des raisons techniques, à la présente séance, les traductions se feront pas le système de l'interprétation consécutive. J'espère que nous ne serons pas obligés de suivre tout le mois ce système, mais il faut l'adopter aujourd'hui.

## 2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

## 3. Future costs of military observers in Indonesia (continued)

The PRESIDENT: Before opening the debate, I shall call upon the Assistant Secretary-General to present the views of the Secretary-General regarding the question of military observers.

Mr. ZINCHENKO (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Security Council Affairs): I am instructed by the Secretary-General to make the following statement in his name.

"Travel and subsistence allowances are currently paid to military observers in most of the United Nations political missions which are in need of such assistance. Such payments are made at the request of the Commissions concerned, in the cases of the United Nations Conciliation Commission for Palestine, the United Nations Special Committee on the Balkans and the United Nations Commission for India and Pakistan. The fact that payments of the kind have not been made so far to the United Nations Commission for Indonesia is due only to the absence of any request from the Commission to that effect."

"I appreciate the time and attention which have been given by the Security Council to this administrative problem, but I think it would facilitate the attention which the Council must necessarily give to its very heavy agenda if this problem were left to the Secretary-General, to be dealt with as a purely administrative question in harmony with procedures which have been laid down for all Commissions. I would feel authorized to proceed to such payments in the future on the basis of the Security Council resolution of 3 October 1947, document S/574, and that of 28 January 1949, document S/1234, should the Council decide to transmit to me for action the request now presented by the Consular Commission [S/1366]. This, on the basis of fifty-five observers, will involve expenditures estimated at 90,000 dollars for 1949."

The PRESIDENT: In the resolution of 28 January 1949, which has just been referred to, we find the authorization for the United Nations Commission for Indonesia to employ observers and the request to the Secretary-General to provide the Commission with the necessary staff, funds and facilities. Therefore it seems that in the present situation, when there is no motion pending, it perhaps would be the choice of the Security Council to agree unanimously upon a disposal of the matter which does not deal with the substance, and which does not approve or disapprove but merely transmits this matter, as suggested in the letter of my predecessor, Sir Alexander Cadogan to be dealt with by the Secretary-General.

Before opening the general debate on the question, permit me to say that my predecessors in

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

## 3. Frais occasionnés à l'avenir par la présence d'observateurs militaires en Indonésie (suite)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant que nous n'abordions la discussion, je vais inviter le Secrétaire général adjoint à nous faire connaître le point de vue du Secrétaire général sur la question des observateurs militaires.

M. ZINCHENKO (Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires du Conseil de sécurité) (*traduit de l'anglais*): Le Secrétaire général m'a prié de vous faire, en son nom, la communication suivante:

"Les observateurs militaires employés par la plupart des missions politiques des Nations Unies reçoivent normalement des indemnités de voyage et de subsistance. Ces indemnités sont versées, à la demande de la commission intéressée, aux observateurs militaires de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Si aucun versement de ce genre n'a été fait jusqu'à présent en ce qui concerne la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, c'est uniquement parce que cette Commission n'a pas formulé de demande à cet effet.

"Je remercie le Conseil de sécurité d'avoir consacré une partie de son temps à l'étude de ce problème administratif, mais, étant donné que le Conseil a un ordre du jour très chargé et qui exige toute son attention, je crois que sa tâche se trouverait facilitée si le Secrétaire général traitait seul une question qui a un caractère purement administratif; cette procédure est, du reste, celle qui a été instituée pour toutes les commissions. Si le Conseil décidait de me transmettre la demande que vient de présenter la Commission consulaire [S/1366], je me trouverais autorisé à effectuer à l'avenir les paiements dont il s'agit, en m'appuyant sur la résolution du Conseil de sécurité en date du 3 octobre 1947, document S/574 et de la résolution du 28 janvier 1949, document S/1234. Si le nombre des observateurs est de cinquante-cinq, les dépenses correspondantes s'élèveront à 90.000 dollars pour l'année 1949".

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La résolution du 28 janvier 1949, que l'on vient de citer, autorise la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie à utiliser les services d'observateurs et invite le Secrétaire général à mettre à la disposition de la commission le personnel, les crédits et autres facilités nécessaires. Étant donné qu'aucune motion n'a été présentée, il me semble que le Conseil pourrait, à l'unanimité, prendre la décision de transmettre la question au Secrétaire général qui la réglerait; cette procédure n'impliquerait aucune décision sur le fond, ni approbation, ni désapprobation, et elle a été recommandée, dans une lettre, par le Président qui m'a précédé, Sir Alexander Cadogan.

Avant d'ouvrir la discussion générale, je voudrais déclarer que mes prédecesseurs à la pré-

office have set a high standard in the conduct of the business of the Security Council so as to attain justice expeditiously and to promote the convenience of all the members of the Security Council. All of them have been properly thanked for this, except for Sir Alexander Cadogan, the last occupant of this office. I extend to him the congratulations and gratitude of the Security Council for his impartial and very skilful handling of the office of President of the Security Council.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : May I just address one word of thanks and appreciation to the President for what he has just said. I only regret that the Security Council under my chairmanship was unable to achieve anything constructive or useful.

The PRESIDENT : Sir Alexander's administrative ability is exceeded only by his modesty.

General McNAUGHTON (Canada) : I had intended to speak and to adduce the reasons for which it is necessary and desirable that these military observers in Indonesia should be paid. However, as the President rightly has pointed out, the decision required from the Security Council already has been taken in one of our previous resolutions, and all that remains for us to do is to transmit this request to the Secretary-General, where it will be dealt with administratively and where, if any question of detail as regards the payment arises, he may consult with the Fifth Committee, which deals with all these matters. I think the matter should be disposed of in the way the President has indicated.

The PRESIDENT : I call upon Mr. Malik, representative of the Union of Soviet Socialist Republics, whom we are glad to welcome back.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : The USSR delegation wishes to make the following statement on this question.

The Consular Commission in Indonesia, which was created some time ago, was comprised of the representatives of the six Governments maintaining consular representatives in Indonesia. Four of them are colonial Powers: the United Kingdom, France, the United States and Belgium. Although the other two, Australia and China, are not actually colonial Powers, their participation in this Commission did not substantially change the situation. The Consular Commission has, in fact, ceased to exist, as the Security Council's resolution of 28 January last (S/1234, sub-paragraph 4 (b)) established in place of it the so-called United Nations Commission on Indonesia, consisting of the representatives of three members of the former Consular Commission, namely the United States, Australia and Belgium.

In view of the establishment of the United Nations Commission for Indonesia, the Security Council resolution provides for the cessation—"temporarily" it is true, but nevertheless for the cessation—of the Consular Commission's activities.

sidence ont dirigé les travaux du Conseil d'une manière excellente; ils se sont efforcés d'être équitables et de faciliter la tâche de tous les membres. Tous les Présidents sortants ont déjà reçu les remerciements qu'ils méritaient; il ne nous reste plus qu'à remercier mon prédécesseur immédiat, Sir Alexander Cadogan. Je voudrais donc, au nom du Conseil, lui adresser nos félicitations et l'expression de notre gratitude pour l'impartialité et la grande habileté dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais d'un mot remercier le Président de la déclaration qu'il vient de faire. Je regrette simplement que le Conseil de sécurité n'ait pas pu, au cours de ma présidence, faire œuvre utile et constructive.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : La modestie de Sir Alexander Cadogan dépasse encore son talent de Président.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Je voulais exposer les raisons pour lesquelles il me semble nécessaire que ces observateurs militaires en Indonésie reçoivent des indemnités, mais, comme le Président l'a fort bien signalé, le Conseil de sécurité a déjà pris la décision nécessaire dans l'une de ses résolutions précédentes. Il ne nous reste donc plus qu'à transmettre au Secrétaire général une demande qui sera traitée comme une question administrative, et, s'il reste quelques détails à régler quant aux paiements, le Secrétaire général pourra s'adresser à la Cinquième Commission qui s'occupe de toutes ces questions. Je pense donc que nous devons suivre la procédure indiquée par le Président.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Nous sommes heureux de saluer le retour de M. Malik, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; je lui donne la parole.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : La délégation de l'URSS tient à faire à ce propos la déclaration suivante.

La Commission consulaire d'Indonésie, créée naguère, se composait des représentants de six Etats qui avaient en Indonésie des représentations consulaires. Parmi ces Etats, il y avait quatre Puissances coloniales: le Royaume-Uni, la France, les Etats-Unis et la Belgique. Les deux autres Etats — l'Australie et la Chine — ne peuvent, il est vrai, être à proprement parler considérés comme tels, mais leur participation aux travaux de la Commission n'a rien changé au cours des événements. Cette Commission consulaire a pratiquement cessé d'exister puisqu'une résolution du Conseil de sécurité en date du 28 janvier dernier (S/1234, paragraphe 4, alinéa b) a créé à sa place une commission dite Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, composée des représentants de trois des membres de l'ancienne Commission consulaire: les Etats-Unis, l'Australie et la Belgique.

La Commission des Nations Unies pour l'Indonésie ayant été créée, la résolution du Conseil de sécurité prévoyait formellement la cessation — temporaire il est vrai, comme je l'ai dit, mais enfin la cessation tout de même — de l'activité de la Commission consulaire.

A procedural question therefore arises. Since the Consular Commission has ceased to exist, it no longer has the right to approach the Security Council directly on this question. But that is the formal side of the matter.

In actual fact, however, it should be noted that the composition of the Consular Commission is reflected in the composition of its observers. The observers were appointed and chosen unilaterally by the Commission, without the participation of the Security Council and without the Council being consulted. The Security Council had absolutely nothing to do with the appointing of those observers, since the whole matter was decided by the group of countries maintaining consular representatives in Indonesia and, in the first place, under the direction and even the orders of the United States, which has by far the greatest number of representatives among the military observers in Indonesia.

The discussion of the Indonesian question in the Security Council and in the General Assembly shows that the composition of the Consular Commission and of the so-called United Nations Commission for Indonesia, together with the composition of the corps of observers, is not such as to ensure the fulfilment of the tasks facing the United Nations Commission.

The Soviet Union delegation has explained repeatedly and in detail its point of view on the Indonesian question at meetings of the Security Council held in Paris, and at meetings held at Lake Success when the Council's work was resumed there in January 1949.

The USSR delegation therefore considers that expenditure on the maintenance of the so-called military observers in Indonesia, chosen and appointed unilaterally by the so-called Consular Commission without consultation with or participation by the Security Council, is not justified. Thus the Soviet Union delegation cannot support the proposal that the United Nations should assume the costs of maintaining the military observers in Indonesia.

**The PRESIDENT:** For the purpose of correcting an obvious misunderstanding of the legal situation of these military observers and of the Consular Commission, I should like, before calling upon the representative of Cuba, to refer to the record of the [406th] meeting of the Security Council which took place on 28 January 1949 and to the resolution contained in document S/1234, sub-paragraph 4 (b) of which reads:

"The Consular Commission is requested to facilitate the work of the United Nations Commission for Indonesia by providing military observers and other staff and facilities to enable the Commission to carry out its duties under the Council's resolutions of 24 and 28 December 1948 as well as under the present resolution, and shall temporarily suspend other activities."

Par conséquent, une question de procédure se pose : étant donné que la Commission consulaire a cessé d'exister, elle n'a plus le droit de s'adresser directement, à propos de cette question, au Conseil de sécurité. Mais c'est là l'aspect formel de la question.

En fait, il y a lieu de remarquer que la composition du groupe d'observateurs est essentiellement identique à celle de la Commission consulaire. Les observateurs de cette commission ont donc été désignés et choisis unilatéralement, sans que le Conseil de sécurité y prît aucune part et sans son aveu. Le Conseil de sécurité n'a été pour rien dans la désignation de ces observateurs, car tout a été décidé par un groupe de pays qui avaient en Indonésie leurs représentants consulaires, et tout particulièrement sous la direction et même les ordres des Etats-Unis, qui possèdent le plus grand nombre de représentants parmi les observateurs militaires en Indonésie.

Les débats relatifs à la question d'Indonésie qui se sont déroulés au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale montrent que, du fait de leur composition, ni la Commission consulaire, ni la commission dite Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, ni le groupe actuel d'observateurs ne peuvent parvenir à résoudre les problèmes dont la Commission des Nations Unies est saisie.

La délégation de l'Union soviétique a exposé en détail, à maintes reprises, ses vues sur la question indonésienne, aux séances du Conseil de sécurité, tant à Paris qu'à Lake Success, lorsque le Conseil de sécurité a repris ses travaux après son retour de Paris, en janvier dernier.

En raison de ce qui vient d'être exposé, la délégation de l'URSS estime que les dépenses afférentes à l'entretien des prétdus observateurs militaires en Indonésie, qui ont été choisis et désignés unilatéralement par la commission dite Commission consulaire, sans l'avis ni la participation du Conseil de sécurité, ne se justifient pas. C'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique ne peut appuyer le texte proposant que l'Organisation des Nations Unies prenne à son compte les dépenses afférentes à l'entretien de ces observateurs.

**Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) :** Avant de donner la parole au représentant de Cuba, je voudrais rectifier l'erreur qui s'est manifestement produite au sujet du statut juridique des observateurs militaires et de la Commission consulaire. Je rappellerai à ce sujet le compte rendu de la [406ème] séance du Conseil qui s'est tenue le 28 janvier 1949 et le texte de la résolution figurant au document S/1234. Cette résolution, à l'alinéa b du paragraphe 4, prévoit que :

"La Commission consulaire est priée de faciliter la tâche de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie en mettant à sa disposition des observateurs militaires, tout autre personnel et toutes facilités autrement requises, pour lui permettre de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées par les résolutions du Conseil en date des 24 et 28 décembre 1948 ainsi que par la présente résolution. La Commission consulaire suspendra provisoirement toute autre activité."

One of the purposes of referring this communication to the Secretary-General is to have him—since he is the chief administrative officer of the United Nations—take the decision as to the future payment of military observers. In other words, the record shows that it is not, as has been stated, a case where these countries have taken the decision without authority and without approval of the United Nations. As is shown by what I have read, the decision was, in effect, taken by the Security Council.

**Mr. RIVAS (Cuba) (*translated from Spanish*):** In accordance with the Secretary-General's suggestion which has been read to the Council by the Assistant Secretary-General, and in accordance with the arguments which the President put forward in connexion with the request of the Consular Commission at Batavia that the United Nations should assume the future cost of the maintenance of military observers in Indonesia, my delegation wishes to associate itself with the remarks of the Canadian representative. I therefore propose that the Security Council should agree to transmit the message from the Consular Commission to the Secretary-General, so that it may pass through the administrative channels which are customary in such cases.

**Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*):** The Ukrainian delegation already had an opportunity to explain its viewpoint when this question was discussed at the last [448th] meeting of the Security Council. At that time it suggested that the proposal concerning the payment of the so-called military observers in Indonesia should be rejected. It adduced a series of arguments which the Security Council has already heard, and which I would not wish to repeat. But in the light of the new proposal, I must refer to the question again.

We are being asked to refer this question to the Secretary-General for his decision. Is such a step in order? It seems to me that it is certainly not in order. It is not in order because the Security Council is already seized of the question, and it is precisely because divergencies of opinion have appeared in the Security Council that we are now being asked to abandon this argument on the principle of paying military observers and to refer the whole question to the Secretary-General. In my opinion that is not in order. The Council should see the question through to the end. Once the Security Council has become seized of the question, it is the Council which should settle it.

I should like to add certain considerations of a factual nature to the arguments which the USSR representative has already developed and with which I am in complete agreement.

To begin with, we are talking about military observers. But may I ask how the Indonesian question stands? We are told every day—both in the Press and whenever the matter is raised in the General Assembly—that a Round Table Conference is being held to settle the Indonesian question, and that an agreement has even been reached.

Si l'on transmet la communication au Secrétaire général, ce sera notamment pour permettre que ce soit lui, chef administratif de l'Organisation, qui prenne une décision sur la rétribution des observateurs militaires dans l'avenir. En d'autres termes, les faits démontrent que les pays intéressés n'ont pas pris une initiative que l'Organisation n'aurait point autorisée et approuvée. Les textes que je viens de citer prouvent, en effet, que le Conseil de sécurité avait déjà pris une décision à ce sujet.

**M. RIVAS (Cuba) (*traduit de l'espagnol*):** Conformément à la suggestion du Secrétaire général dont communication nous a été donnée par le Secrétaire général adjoint, et aux arguments exposés par le Président, au sujet du message de la Commission consulaire de Batavia demandant que l'Organisation des Nations Unies prenne désormais à sa charge les dépenses occasionnées par la présence des observateurs militaires en Indonésie, ma délégation tient à s'associer à la déclaration du représentant du Canada; c'est pourquoi je propose au Conseil de sécurité de décider de transmettre le message de la Commission consulaire au Secrétaire général qui y donnerait la suite prescrite par les règles administratives habituelles.

**M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*):** La délégation de la RSS d'Ukraine a déjà eu l'occasion d'exposer ses vues lors de la discussion de cette question à la dernière [448ème] séance du Conseil de sécurité. Elle a préconisé alors le rejet de la proposition relative au règlement des dépenses des préputus observateurs militaires en Indonésie. Elle a présenté toute une série d'arguments; le Conseil de sécurité les ayant déjà entendus, je n'aurais pas voulu les reprendre, mais la nouvelle proposition dont le Conseil est saisi m'oblige à revenir une fois de plus sur cette question.

On propose au Conseil de s'en remettre, pour cette question, à la décision du Secrétaire général. Mais cette mesure est-elle légitime? Il me semble qu'elle ne l'est pas du tout. Elle ne l'est pas parce que le Conseil de sécurité a déjà entrepris l'examen de cette question. Et c'est précisément parce que des divergences de vues se sont manifestées au sein du Conseil de sécurité qu'on lui propose maintenant de se désister au profit du Secrétaire général de ce différend de principe portant sur la question du règlement des dépenses des observateurs militaires. A mon avis, cela n'est pas légitime. C'est le Conseil qui doit mener cette affaire à bonne fin. Puisqu'il a abordé l'étude de cette question, c'est à lui qu'il appartient de prendre une décision à son sujet.

Aux arguments exposés ici par le représentant de l'URSS, et que je fais entièrement miens, je voudrais ajouter quelques considérations touchant des points de fait.

Tout d'abord, il s'agit d'observateurs militaires. Mais, je me permettrai de demander: où en est la question d'Indonésie? On entend dire tous les jours — la presse elle-même en fait mention, et c'est ainsi que la question est présentée à l'Assemblée générale — qu'une Conférence de la Table ronde est en train de régler la question d'Indonésie, et qu'elle a même déjà abouti à un accord.

In that case permit me to ask, why the military observers? Why, now that we are told that full agreement has been reached on the Indonesian question by the Round Table Conference, are we being offered military observers?

Evidently some new military action is contemplated, and that puts us on the alert.

Now, if we were actually to consider these observers numerically, the military observers should have played a positive part in the solution of the dispute between the forces of Indonesian democracy and those of foreign expansionism. But actually, the so-called Consular Commission at Batavia, which was constituted quite by chance of Consuls who happened to be on the spot and were charged with the settlement of these questions, failed to play its part.

I shall recall certain facts. How many times, I ask the members of the Security Council, has the Security Council taken a decision calling upon the Netherlands troops to stop military operations and how many times have the Netherlands military authorities by deeds, disregarded that decision? And what did the so-called Consular Commission do? It did not even lift a finger to implement the Security Council's decision.

What, then, were these military observers doing? They should have been implementing the Security Council's instructions, but they did not do so. The war continued. Violations of the Security Council's resolutions and decisions also continued. And now it is stated here that we will have to meet the cost of this unnecessary Commission which was, in fact, set up behind the Security Council's back by certain States deeply interested in Indonesian rubber and oil, and which now suggest that all the States, including the small ones, should share the burden of paying for these observers.

On the basis of some figures, I shall endeavour to explain how many observers there were there. The Cuban representative suggests that this question should be referred to the Secretary-General for study. Does Cuba have observers on this Commission? As far as I know it has not. Does Egypt have observers? No, it does not. Has the Ukrainian SSR? By the same token, it has not.

If we were to take the fifty-nine Member States, we would discover that only three, or more accurately two, States, have a substantial number of the observers in Indonesia and that the United States has a third of the total number.

How have matters gone up to now? The United States has paid its own observers. Why then should the United States, which appointed fifteen of the observers, comprising one third of the total number, now expect the United Nations, including the small countries, to pay their expenses?

The other substantial group, which consists of fourteen observers, belongs to Australia, which

Dans ces conditions, je le demande, à quoi bon des observateurs militaires? Pourquoi donc nous propose-t-on des observateurs militaires, maintenant qu'il y a, paraît-il accord complet à la Conférence de la Table ronde sur la question d'Indonésie?

Il est évident qu'on prévoit de nouvelles opérations militaires; cela nous fait dresser l'oreille.

Passons, sur le plan des faits, au nombre de ces observateurs: des observateurs militaires auraient dû jouer un rôle utile dans le règlement du différend qui a opposé les forces de la démocratie indonésienne et les forces d'expansion étrangères. Mais, en réalité, ce rôle n'a pas été rempli par la commission dite Commission consulaire de Batavia, constituée, tout à fait par hasard, par la réunion des consuls qui se trouvaient sur place et que l'on avait chargés de trancher ces questions.

Je rappellerai quelques faits. Les membres du Conseil de sécurité peuvent-ils me dire combien de fois le Conseil a adopté une résolution enjoignant aux forces néerlandaises de suspendre leurs opérations militaires et combien de fois les autorités militaires néerlandaises ont, en pratique, enfreint cette décision? Or, qu'a fait la commission dite Commission consulaire? Elle n'a pas levé le petit doigt pour mettre en œuvre la décision du Conseil de sécurité.

Quelle a donc été l'activité de ces observateurs militaires? Ils auraient dû appliquer les décisions du Conseil de sécurité, mais ils ne l'ont pas fait. La guerre a continué, les infractions aux résolutions et aux décisions prises par le Conseil de sécurité se sont renouvelées. Et l'on vient nous dire ici que c'est à nous de régler les dépenses de cette Commission inutile, créée en réalité à l'insu du Conseil de sécurité par certaines Puissances qui s'intéressent fort au caoutchouc et au pétrole indonésiens, et qui proposent que toutes les Puissances, y compris les petites, prennent à leur charge le règlement des dépenses de ces observateurs.

En m'appuyant sur des chiffres, je vais m'efforcer d'établir le nombre de ces observateurs. Le représentant de Cuba propose que cette question soit renvoyée au Secrétaire général pour étude. Le Gouvernement de Cuba a-t-il des observateurs dans cette Commission? Autant que je sache, ce n'est pas le cas. L'Egypte a-t-elle des observateurs? Non, elle n'en a pas. La RSS d'Ukraine en a-t-elle? Pas davantage.

Si l'on considère l'ensemble des cinquante-neuf Etats Membres, on constate que trois d'entre eux seulement ou, plus exactement, deux d'entre eux, possèdent un nombre important d'observateurs; notons que le tiers de ces observateurs a été envoyé par les Etats-Unis.

Comment les choses se sont-elles passées jusqu'à présent? C'étaient les Etats-Unis qui acquittaient les dépenses de leurs observateurs. Pourquoi donc les Etats-Unis exigent-ils maintenant que l'Organisation des Nations Unies, et par conséquent les petites Puissances, règlent les dépenses des Etats-Unis, qui ont envoyé quinze personnes, c'est-à-dire le tiers du nombre total des observateurs?

Un autre groupe important d'observateurs a été désigné par l'Australie qui, dans une cer-

7

also, to a certain extent, might be described as a colonial Power.

Why should these Governments, which have so far paid for their own observers, now wish to shift the cost to small nations such as El Salvador, Costa Rica or the Arab States? Why, indeed, should the Slav countries have to bear the expense?

Frankly, we are astonished that the United States representative should make such a demand.

Perhaps my neighbour, the Norwegian representative, whose country has suffered from foreign intervention, may wish to show his generosity by paying these United States observers. This would be a very nice gesture but frankly, as far as I am concerned, I should not like one dollar from my pocket to roll into that of a much larger country.

That is why I consider that these observers should not be paid. It is for the States which appointed them to pay for the expenses incurred.

We are asked to contribute an additional 90,000 dollars by the end of the year. The sooner the military observers are disbanded, the better, since we are told that military operations have ceased. If that is so, why pay for observers, particularly as we know that these military observers are playing, in the countries to which they were sent to fulfil their functions, a role somewhat different from that which one might expect of them? In point of fact, they are serving certain specific interests of the State of which they are nationals. They give information only on matters of interest to their own countries. Why should we pay for information destined for the United States? I see no reason to do so. That is why I am opposed to this suggestion.

It might be said, of course, that 90,000 dollars is a trifling amount, but a question of principle is at stake. There should not be a situation in which the expenses incurred by the big nations in pursuing their own colonial and expansionist interests are placed on the shoulders of the small and medium-sized countries. This is wrong. It creates a feeling of bitterness and resentment, and I feel that the representatives of the United States would be well advised to withdraw this item from the agenda. It will add nothing to the prestige of a country as big as the United States, and will merely create a feeling of deep resentment among the small nations.

The delegation of the Ukrainian SSR is opposed to paying for these observers. It considers that their activities should cease, and that the Security Council should refuse to refer the matter to the consideration of the Secretary-General, as such a course of action is illegal, completely unjustified and contrary to the interests of the United Nations.

taine mesure, est, elle aussi, une Puissance coloniale. L'Australie a quatorze observateurs.

Pourquoi donc ces Gouvernements, qui jusqu'à présent réglaient les frais de leurs observateurs, veulent-ils maintenant en imposer la charge aux petites Puissances, par exemple au Salvador, à Costa-Rica ou aux pays arabes? Pourquoi, enfin, ces dépenses devraient-elles être à la charge des pays slaves?

Pour dire la vérité, nous sommes fort surpris que le représentant des Etats-Unis ait pu formuler des exigences de ce genre.

Peut-être mon voisin, le représentant de la Norvège, pays qui a souffert de l'intervention étrangère, voudra-t-il faire preuve de grandeur d'âme et consentira-t-il à prendre à sa charge les dépenses de ces observateurs américains. Ce sera là un beau geste, mais je dois dire sincèrement qu'en ce qui me concerne, je ne voudrais pas qu'un seul de mes dollars tombât dans la caisse d'un pays plus important.

Voilà pourquoi j'estime qu'il ne convient pas de payer les dépenses de ces observateurs. C'est aux gouvernements qui les ont nommés qu'il appartient de payer leurs dépenses.

On nous propose, en outre, de payer une somme supplémentaire de 90.000 dollars qui sera nécessaire jusqu'à la fin de l'année. Plus vite on licenciera ces observateurs militaires, mieux cela vaudra, puisqu'on nous dit que les opérations militaires sont terminées. Si les opérations militaires sont terminées, pourquoi donc payer des observateurs, d'autant plus que nous savons que ces observateurs militaires jouent, dans les pays où ils sont appelés à exercer leurs fonctions, un rôle assez différent de celui qu'on pourrait attendre d'eux. Pour dire vrai, ils servent certains intérêts particuliers du gouvernement dont ils sont les ressortissants. Ils se bornent à fournir les renseignements qui intéressent ces Puissances. Pourquoi donc devons-nous payer les renseignements destinés aux Etats-Unis? Je ne vois pour cela aucune raison. C'est pourquoi, je me prononce contre cette proposition.

On peut dire, il est vrai, que 90.000 dollars constituent une somme de peu d'importance; mais il s'agit là d'une question de principe. Il ne faut pas créer une situation où ce serait les petites et les moyennes Puissances qui devraient acquitter des dépenses que doivent normalement acquitter les grandes Puissances servant leurs intérêts impérialistes et expansionnistes. Il ne doit pas en être ainsi; de telles décisions font naître l'amer-tume et le mécontentement et, à mon avis, les représentants des Etats-Unis seraient bien avisés de retirer cette question de notre ordre du jour. Cela n'ajoutera rien au prestige du grand pays que sont les Etats-Unis et cela fera naître chez les petites Puissances un sentiment très vif de mécontentement.

La délégation de la RSS d'Ukraine se refuse à régler les frais du séjour de ces observateurs. Elle estime qu'on doit mettre fin à leur activité; il faut, d'autre part, que le Conseil de sécurité repousse la proposition tendant à renvoyer au Secrétaire général l'examen de cette question, car c'est là une proposition contraire au règlement, ne reposant sur rien et contraire aux intérêts de l'Organisation des Nations Unies.

Mr. SUNDE (Norway) : I had not intended to take part in this rather protracted discussion of a matter which I consider to be merely routine. Since, however, the representative of the Ukrainian SSR has very graciously addressed me in speaking of the generosity of my country, I should like to say just a few words.

During our last [448th] meeting, it was alleged that the United States was requesting the smaller nations to share its proper expenses. This statement has been repeated today by the representative of the Ukrainian SSR. In the light of such allegations, I deem it useful and just to sum up the net result of the information regarding the United States which the Security Council has obtained from the Secretary-General, which is that while, up to now, the United States has paid for fifteen out of forty military observers, under the new arrangement it will pay for very nearly sixteen. No generosity from anyone is therefore needed to help the United States.

As for other military observers, we are fully ready to pay our share. But that readiness is not motivated by generosity; it is our opinion that it is our duty to do that as a Member of this Organization.

The representative of the Ukrainian SSR also questioned the necessity of military observers at a time when negotiations are going on so favourably. In my opinion, military observers are now more necessary than ever. They have to see to it that the truce agreement is respected, and, according to the latest information, minor incidents occur practically daily. I therefore think that, if military observers have been necessary up to now, they will be still more necessary in the near future.

The PRESIDENT: The draft resolution presented by the representative of Cuba [S/1404] is as follows:

*"The Security Council,*

*"Having received a cablegram, dated 5 August 1949, from the Consular Commission at Batavia to the Secretary-General, requesting that the United Nations assume future costs of military observers in Indonesia (S/1366),*

*"Transmits this message to the Secretary-General."*

Is the Security Council ready to vote on this proposal?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I shall be brief. I should like to make a few remarks on the information given by the United States representative regarding the paragraph of the Security Council's resolution of 28 January which mentions observers.

I shall not dwell in detail on the way in which that resolution was adopted. We all know about that. It was forced upon the Security Council by those who are deeply interested in raw materials in Indonesia and in putting down the movement of national liberation in that country, and

M. SUNDE (Norvège) (*traduit de l'anglais*): Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce long débat sur une question qui, à mon avis, est d'ordre courant. Mais comme le représentant de la RSS d'Ukraine s'est adressé aimablement à moi en faisant allusion à la générosité de mon pays, j'ai quelques mots à dire.

Au cours de notre dernière [448ème] séance, on a prétendu que les Etats-Unis demandaient aux petites nations de participer à leurs dépenses, et, aujourd'hui même, le représentant de la RSS d'Ukraine a repris cet argument. Dans ces conditions, il me semble nécessaire et équitable de résumer les informations que le Secrétaire général a fournies au Conseil au sujet des Etats-Unis: jusqu'à présent, les Etats-Unis ont payé les dépenses de quinze observateurs militaires sur un total de quarante, et aux termes du nouvel accord, les Etats-Unis paieront les dépenses de seize observateurs environ. Les Etats-Unis n'ont donc point besoin de demander l'aide de qui-conque.

En ce qui concerne les autres observateurs militaires, nous sommes tout à fait disposés à participer aux dépenses; mais ce ne sera pas, de notre part, un geste de générosité: nous estimons que nous sommes tenus de le faire, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Le représentant de la RSS d'Ukraine s'est demandé s'il était bien utile de faire appel à des observateurs militaires, alors que les négociations se poursuivent de manière si favorable. J'estime, pour ma part, que les observateurs militaires sont plus nécessaires que jamais; ils auront à veiller à ce que l'accord de trêve soit respecté; or, d'après les dernières informations, de légers incidents se produisent à peu près tous les jours. Je pense donc que si la présence d'observateurs répondait à un besoin dans le passé, ces observateurs seront plus utiles encore dans l'avenir immédiat.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais donner lecture du projet de résolution présenté par le représentant de Cuba [S/1404]:

*"Le Conseil de sécurité,*

*"Ayant reçu un câblegramme, en date du 5 août 1949, adressé au Secrétaire général par la Commission consulaire à Batavia, demandant que l'Organisation des Nations Unies assume à l'avenir les frais de subsistance des observateurs militaires en Indonésie (S/1366),*

*"Transmet ce message au Secrétaire général."*

Le Conseil est-il prêt à voter sur cette proposition?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je serai bref. Je voudrais présenter quelques observations à propos des renseignements fournis par le représentant des Etats-Unis sur le paragraphe de la résolution adoptée le 28 janvier par le Conseil de sécurité où il est question des observateurs.

Je ne rappellerai pas en détail les conditions dans lesquelles cette résolution a été adoptée. Elles sont connues de nous tous. Elle a été imposée au Conseil de sécurité par ceux que les matières premières de l'Indonésie et la répression du mouvement de libération nationale dans ce

the paragraph on observers, which is somewhat obscurely worded, was intended to maintain the same corps of observers without changes in number or type, allowing the United States to maintain the largest number of observers, that is, to maintain the corps in the same form as it was selected and appointed without the Security Council's participation.

Thus, the claim that this resolution to some extent legalizes the corps of observers is unfounded. The USSR delegation did not vote for this resolution and does not consider that the military observers for Indonesia were legally appointed, as they should have been appointed in normal circumstances. Such an important question as that of a corps of observers—particularly military observers attached to a United Nations Commission—should be decided upon by the Security Council only, and not by any other body.

The delegation of the Soviet Union also cannot agree to the proposal to refer this matter to the Secretary-General for study. After all, the question is one of military observers. Under the Charter all questions connected with the maintenance of international peace and security, including military observers, their composition, numbers and pay, must be considered by the Security Council. There is, therefore, no reason why the Security Council should not consider this matter and come to a decision thereon.

Neither can the USSR delegation agree to the Security Council's evading this question by referring it to the Secretary-General for decision.

A representative of one of the delegations suggested that there was a need for military observers in Indonesia. Yes, there is a need, but the corps of observers must have a different composition from the present one. The experience of the tragic history of Dutch aggression against the Indonesian people and the shameful part played by the notorious Consular Commission in crushing the Indonesian Republic with the aid of the representatives of the United States, Belgium, France, Australia and others, as well as the disgraceful part played by the military observers appointed and chosen by that Commission in crushing the Indonesian Republic, proves that the military observers, constituted and selected as at present, cannot ensure impartial military observation. Consequently, the cost which it is proposed to impose upon the United Nations for their maintenance would therefore be not only useless, but harmful.

The USSR delegation can therefore support neither the proposal that the United Nations should assume those expenses, nor the proposal that this question should be referred to the Secretary-General for decision.

**The PRESIDENT:** As there are no further speakers, we shall proceed to a vote on the draft resolution of Cuba (S/1404):

Le paragraphe intéressant au premier chef; le paragraphe qui concerne les observateurs, rédigé en des termes plutôt vagues, avait pour but de maintenir sans aucun changement le nombre et la composition du groupe d'observateurs — laissant aux Etats-Unis la plus large représentation dans le groupe — c'est-à-dire de maintenir ce groupe tel qu'il avait été choisi et nommé sans que le Conseil de sécurité y eût aucune part.

Ainsi donc, l'allégation selon laquelle cette résolution aurait donné un statut juridique à ce groupe d'observateurs est dépourvu de tout fondement. La délégation de l'URSS n'a pas voté en faveur de cette résolution et elle ne pense pas que les observateurs militaires d'Indonésie aient été nommés par les voies légales, comme il aurait été normal qu'ils le fussent. Une question aussi importante que celle de la composition d'un groupe d'observateurs — et tout particulièrement d'observateurs militaires rattachés à une commission de l'Organisation des Nations Unies — doit être résolue par le seul Conseil de sécurité, à l'exclusion de tout autre organe.

La délégation de l'Union soviétique ne peut pas non plus accepter la proposition tendant à renvoyer cette question au Secrétaire général pour examen. En fait, il s'agit d'observateurs militaires. Or, en vertu de la Charte, toutes les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité et, par conséquent, la question du groupe des observateurs militaires, de sa composition, du nombre de ses membres et du règlement de leurs dépenses, doivent être examinées par le Conseil de sécurité. C'est pourquoi il n'y a aucune raison pour que le Conseil de sécurité renonce à examiner ou à trancher cette question.

La délégation de l'URSS ne peut accepter non plus que le Conseil de sécurité tente d'éviter cette question et la renvoie au Secrétaire général pour décision.

Le représentant d'une délégation a déclaré ici que la présence des observateurs militaires en Indonésie est nécessaire. Oui, elle est nécessaire, mais il faudrait alors que le corps des observateurs militaires eût une composition différente de sa composition actuelle. Car l'expérience tragique de l'agression perpétrée contre le peuple indonésien par les Pays-Bas, le rôle honteux que la fameuse Commission consulaire, aidée par les représentants des Etats-Unis, de la Belgique, de la France, de l'Australie et d'autres nations, a joué dans l'écrasement de la République d'Indonésie, et le rôle non moins honteux joué par les observateurs militaires choisis et nommés par cette commission montre que, dans sa composition et sous sa forme actuelle, ce groupe d'observateurs militaires ne peut pas procéder à une enquête impartiale sur la situation en Indonésie. Par conséquent, les dépenses afférentes à son entretien, qu'on nous propose d'imputer à l'Organisation des Nations Unies sont non seulement inutiles, mais encore nuisibles.

C'est pourquoi la délégation de l'URSS ne peut donner son accord ni à la proposition tendant à imputer ces dépenses à l'Organisation ni à la proposition tendant à laisser au Secrétaire général le soin de trancher la question.

**Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) :** Personne ne demande plus la parole, nous allons donc passer au vote sur le projet de résolution de Cuba (S/1404) :

*A vote was taken by show of hands, as follows:*

*In favour:* Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

*Against:* Ukrainian Soviet Socialist Republic.

*Abstaining:* Union of Soviet Socialist Republics.

*The draft resolution was adopted by 9 votes to one, with one abstention.*

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*) : This is not the first time that a difficulty of this kind has arisen during the Council's discussions. I think it would be advisable for us to reflect on the matter and realize that we ourselves are largely to blame, because we have not yet fulfilled one of the fundamental obligations imposed on us by the Charter, that of establishing the forces necessary to ensure that our resolutions are respected. Until that happens the Security Council will be obliged to avail itself of the existing means which are nearest the place in which the difficulty occurs, and cases such as this, to which the representatives of the USSR and the Ukrainian SSR have referred, will arise. Until a solution is found to that fundamental problem, which is clearly imposed by the Charter and is a special obligation of the Security Council, we shall be confronted by these difficulties, which must be settled in some way.

I desire merely to place this on record.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) : When I voted for this resolution, it was with the clear understanding that the communication contained in document S/1366 should be referred to the Secretary-General, as indicated by the President. It was not with the understanding that we should leave the whole thing to the Secretary-General, as was stated by the representative of the Soviet Union.

In connexion with what has been said by the representative of Argentina, I should like to say that I could not subscribe to anything more than I do to his expression of regret that Article 43 of the Charter has not yet been implemented. I should like to say further, as I have said before to the Security Council, that we equally regret that, pending the implementation of Article 43 of the Charter, the Powers referred to in Article 106 of the Charter have failed properly to discharge their duties as stipulated in that Article.

#### 4. Regulation and reduction of armaments and armed forces

The PRESIDENT : We now come to the next item on the agenda, which has two parts. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics wishes to speak on a point of order.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : I request

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*Vote contre:* République socialiste soviétique d'Ukraine.

*S'abstient:* Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Par 9 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.*

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*) : Ce n'est pas la première fois que nous nous heurtons, au cours des délibérations du Conseil, à une difficulté de ce genre. Je crois qu'il serait bon que nous réfléchissions et que nous finissions par comprendre que, pour une bonne part, c'est nous qui en portons la faute, car nous ne nous sommes pas encore acquittés de l'une des obligations fondamentales que nous impose la Charte, à savoir la création des forces nécessaires pour faire respecter nos décisions. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, le Conseil de sécurité sera contraint d'avoir recours aux moyens situés au voisinage du lieu où aura surgi la difficulté, et il se produira des cas du genre de celui dont ont parlé les représentants de l'URSS et de la RSS d'Ukraine. Tant que ne sera pas résolu ce problème fondamental que la Charte nous prescrit clairement de résoudre et qui est du ressort particulier du Conseil de sécurité, nous nous heurerons à des difficultés de ce genre qu'il nous faudra résoudre d'une manière ou d'une autre.

Je tenais seulement à faire constater ce fait.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : En votant pour cette résolution, j'avais compris que la communication qui figure au document S/1366 serait transmise au Secrétaire général, ainsi qu'il avait été prévu par le Président; je n'avais pas compris que nous laisserions au Secrétaire général le soin de régler toute la question, ainsi que l'a déclaré le représentant de l'Union soviétique.

Quant à l'intervention du représentant de l'Argentine, je tiens à m'associer entièrement au regret qu'il a exprimé que l'Article 43 de la Charte n'aït pas encore été appliqué. Je répéterai, en outre, la déclaration que j'ai déjà faite devant le Conseil, à savoir que nous regrettons également qu'en attendant l'application de l'Article 43 de la Charte, les Puissances dont il est fait mention à l'Article 106 ne se soient pas acquittées de leurs obligations de la manière prévue par cet Article.

#### 4. Réglementation et réduction des armements et des forces armées

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Nous en venons maintenant au point suivant de l'ordre du jour : il se divise en deux parties. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé la parole sur une question d'ordre.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Je demande que

that consideration of the next item on the agenda be postponed until the next meeting of the Security Council. It would be desirable to call a meeting of the Security Council within the next few days. It happens that, having returned from leave only yesterday, I have not had time to acquaint myself sufficiently with the documents and with the course of discussion of the question included in the next item on the Security Council's agenda during the last two or three months.

Furthermore, it may be necessary for me to submit a proposal on that question.

I therefore request that the next item on the Council's agenda should not be considered today, but should be discussed at the Security Council's next meeting.

The PRESIDENT: I should like to ask the representative of the Soviet Union whether postponement until Friday, 7 October, the day after tomorrow, would suit him. Would that be a long enough period?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I would prefer the consideration of this question to be postponed until Monday, 10 October.

The PRESIDENT: Of course, if a plenary meeting of the General Assembly is to be held on Monday, 10 October, I should dislike holding a Security Council meeting on the same day. I have been informed that we could hold a meeting of the Security Council on Monday and, of course, we wish to accommodate our friend, the representative of the Soviet Union. We understand the situation, and we are glad that he is fully recovered and back with us.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): I am sorry I would not be able to attend a meeting of the Security Council on Monday afternoon. Any other day would be quite convenient for me.

The PRESIDENT: Apparently, Tuesday afternoon, 11 October, is preferable to Monday, 10 October. Therefore, unless there is objection, we shall now adjourn until Tuesday afternoon at 3 o'clock.

*The meeting rose at 4.45 p.m.*

l'examen du point suivant de l'ordre du jour soit reporté à la prochaine séance du Conseil de sécurité. Il serait souhaitable que le Conseil de sécurité se réunit dans quelques jours. Il se trouve, en effet, que je ne suis rentré de congé qu'hier et que je n'ai pu étudier assez à fond la documentation ni la façon dont la question qui fait l'objet du point suivant de l'ordre du jour du Conseil de sécurité a évolué au cours des deux ou trois derniers mois.

En outre, il sera peut-être nécessaire que je soumette une proposition relative à cette question.

C'est pourquoi je demande qu'on ne procède pas aujourd'hui à l'examen du point suivant de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et que l'examen de ce point soit reporté à la prochaine séance du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais savoir si la date du vendredi 7 octobre, soit après-demain, conviendrait au représentant de l'Union soviétique; ce délai lui paraît-il suffisant?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je préférerais que l'examen de cette question fût reporté au lundi 10 octobre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si l'Assemblée générale doit se réunir le lundi 10 octobre, je ne voudrais pas que le Conseil de sécurité ait une séance le même jour. D'après ce qui m'a été dit, le Conseil pourrait se réunir lundi, et, bien entendu, nous voulons répondre au désir de notre ami, le représentant de l'Union soviétique. Nous comprenons la situation et nous sommes heureux qu'il soit remis de ses fatigues et revenu parmi nous.

M. DE LA TOURNELLE (France): Je regrette, mais je ne pourrais pas assister à une séance du Conseil de sécurité lundi après-midi. Tout autre jour serait à mon entière convenance.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il semble donc que la date du mardi 11 octobre convienne mieux que celle du lundi 10 octobre. S'il n'y a pas d'objection, nous nous réunirons donc mardi après-midi à 15 heures.

*La séance est levée à 16 h. 45.*

# SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

## DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

### ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.  
Alsina 500  
BUENOS AIRES

### AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.  
255a George Street  
SYDNEY, N. S. W.

### BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse, S. A.  
14-22 rue du Persil  
BRUXELLES

### BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria  
Avenida 16 de Julio, 216  
Casilla 972  
LA PAZ

### CANADA

The Ryerson Press  
299 Queen Street West  
TORONTO

### CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro  
Merced 846  
SANTIAGO

### CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.  
211 Honan Road  
SHANGHAI

### COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.  
Apartado Aéreo 4011  
BOGOTÁ

### COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos  
Apartado 1313  
SAN JOSÉ

### CUBA

La Casa Belga  
René de Smedt  
O'Reilly 455  
LA HABANA

### CZECHOSLOVAKIA— TCHECOSLOVAQUIE

F. Topic  
Narodni Trida 9  
PRAHA 1

### DENMARK—DANEMARK

Einar Munksgaard  
Nørregade 6  
KØBENHAVN

### DOMINICAN REPUBLIC— REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana  
Calle Mercedes No. 49  
Apartado 656  
CIUDAD TRUJILLO

### ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cia.  
Nueve de Octubre 703  
Casilla 10-24  
GUAYAQUIL

### EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"  
9 Sa Adly Pasha  
CAIRO

### ETHIOPIA—ETHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité  
P. O. Box 8  
ADDIS-ABEBA

### FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa  
2, Keskuskatu  
HELSINKI

### FRANCE

Editions A. Pedone  
13, rue Soufflot  
PARIS, V°

### GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"  
Librairie internationale  
Place de la Constitution  
ATHÈNES

### GUATEMALA

José Goubaud  
Goubaud & Cia. Ltda.  
Sucesor  
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.  
GUATEMALA

### HAITI

Max Bouchereau  
Librairie "À la Caravelle"  
Boîte postale 111-B  
PORT-AU-PRINCE

### ICELAND—ISLANDE

Bokaverzljun Sigfusar Eymundssonar  
Austurstræti 18  
REYKJAVIK

### INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company  
Scindia House  
NEW DELHI

### IRAN

Bongahé Piaderow  
731 Shah Avenue  
TEHERAN

### IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie  
The Bookshop  
BAGHDAD

### LEBANON—LIBAN

Librairie universelle  
BEYROUTH

### LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer  
Place Guillaume  
LUXEMBOURG

### NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff  
Lange Voorhout 9  
's-GRAVENHAGE

### NEW ZEALAND—

### NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.  
Waring Taylor Street  
WELLINGTON

United Nations Association of

New Zealand  
P. O. 1011, G.P.O.  
WELLINGTON

### NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.  
Agencia de Publicaciones  
MANAGUA, D. N.

### NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag  
Kr. Augustgt. 7A  
OSLO

### PERU—PEROU

Librería internacional del Peru  
S.A.  
Casilla 1417  
LIMA

### PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.  
132 Riverside  
SAN JUAN, RIZAL

### POLAND—POLOGNE

Spotdzienna Wydawnicza  
"Czytelnik"  
38 Poznanska  
WARSZAWA

### SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.  
Hofbokhandel  
Fredsgatan 2  
STOCKHOLM

### SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.  
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,  
MONTREUX, NEUCHÂTEL,  
BERNE, BASEL  
Hans Raunhardt  
Kirchgasse 17  
ZURICH I

### SYRIA—SYRIE

Librairie universelle  
DAMAS

### TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette  
469 İstiklal Caddesi  
BEYOĞLU-İSTANBUL

### UNION OF SOUTH AFRICA—

### UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency  
Commissioner & Rissik Sts.  
JOHANNESBURG and at CAPE TOWN  
and DURBAN

### UNITED KINGDOM—

### ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office  
P. O. Box 569  
LONDON, S.E. 1  
and at H.M.S.O. Shops in  
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,  
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM  
and BRISTOL

### UNITED STATES OF AMERICA—

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service  
Columbia University Press  
2960 Broadway  
NEW YORK 27, N. Y.

### URUGUAY

Oficina de Representación de  
Editoriales  
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1  
MONTEVIDEO

### VENEZUELA

Escrivitoria Pérez Machado  
Conde a Piñango 11  
CARACAS

### YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIA

Drzavno Preduzece  
Jugoslovenska Knjiga  
Moskovska Ulica 36  
BEOGRAD